

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 366/00

ÉFAI – 000769 – MDE 11/008/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

PEINE DE MORT

BAHREÏN Yoshork Dostazudi (f), ressortissante éthiopienne, 20 ans

Londres, le 30 novembre 2000

Une ressortissante éthiopienne a été condamnée à mort après avoir été reconnue coupable de meurtre.

Le 28 novembre, la Haute Cour criminelle a condamné à la peine capitale l'employée de maison Yoshork Dostazudi pour le meurtre de sa patronne, Sadiya Baltaw, tuée à Ar Rifa, en décembre 1998. D'après les informations recueillies, Sadiya Baltaw, qui était de nationalité philippine, a été frappée à la tête avec un marteau et son corps a été démembré. Aux termes de la législation bahreïnite, Yoshork Dostazudi a le droit d'interjeter appel de sa peine.

Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions, mais elle est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue la pire violation qui soit du droit à la vie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La peine capitale est rarement appliquée à Bahreïn. Depuis 1977, une seule exécution a eu lieu dans ce pays, celle d'Issa Ahmad Qambar, ressortissant bahreïnite qui a été passé par les armes en mars 1996, après avoir été reconnu coupable du meurtre d'un fonctionnaire de police. Trois autres ressortissants bahreïnites, Ali Ahmad Abdallah al Usfur, Youssef Hussain Abd al Baqi et Ahmad Khalil Ibrahim al Kattab, sont actuellement incarcérés sous le coup de sentences capitales. Accusés d'avoir tué sept ressortissants bangladais au cours d'un attentat à la bombe incendiaire perpétré contre un restaurant à Sitrah, ils ont été reconnus coupables par la Cour de sûreté de l'État en juillet 1996, au terme de procès iniques.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion/ fax / télex (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue)

- reconnaissez la gravité du crime dont Yoshork Dostazudi a été reconnue coupable et faites part de votre compassion pour les victimes de crimes de sang ainsi que leurs proches ;
- exhortez les autorités à commuer la condamnation à mort qui a été prononcée contre cette femme si sa peine est confirmée en appel ;
- rappelez aux autorités que la peine de mort est un châtiment dégradant pour toutes les personnes impliquées dans son application.

APPELS À :

Chef de l'État :

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Highness the Amir
P.O. Box 555
The Amiri Court, Rifa'a Palace
Bahreïn

Fax : +973 668884 (L'obtention de cette ligne de fax peut s'avérer difficile.)

Formule d'appel : *Your Highness / Votre Altesse,*

Premier ministre :

His Excellency
Shaikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa
Prime Minister
Office of the Prime Minister
PO Box 1000,
Manama, Bahreïn

Télégrammes : Prime Minister, Manama, Bahreïn

Télex : 9336 PROM BN ou 7889 PMPO BN

Fax : + 973 533033 ou + 973 532839

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre,*

Ministre de la Justice :

His Excellency
Shaikh 'Abdullah bin Khalid Al Khalifa
Minister of Justice and Islamic Affairs
Ministry of Justice and Islamic Affairs
PO Box 450
Manama, Bahreïn

Fax : + 973 532 984

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*